



Rapporteur : Mme MOTEL

49276

Commission n°3

35 - Coopération et solidarité internationales

35 - Coopération et solidarité internationale

Le jeudi 21 mars 2024 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), M. HERVÉ (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. SOHIER), M. LENFANT (pouvoir donné à M. MARTIN), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), M. MORAZIN (pouvoir donné à Mme MOTEL), M. PICHOT (pas de pouvoir donné), Mme ROUSSET (pouvoir donné à Mme BILLARD), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1115-1 ;

Vu la délibération du Conseil général du 8 février 2024 relative à la coopération et la solidarité internationale ;

Dans un contexte international marqué par les guerres, les tensions diplomatiques et les catastrophes naturelles, le Département s'adapte pour maintenir son engagement en faveur de la coopération et de la solidarité internationale. Ses orientations dans ce domaine ont été confirmées en 2023 et un comité de pilotage a été mis en place afin de suivre et structurer cette intervention. Ainsi, en 2024, le Département poursuivra notamment le financement des associations de solidarité internationale breilliennes, le projet Erasmus + avec les collèges, les coopérations avec le Maroc, la Roumanie et les Iles anglo-normandes. Il portera également une attention particulière à la promotion de la citoyenneté européenne auprès des Breilliennes et des Breilliens pour les sensibiliser à l'impact de l'Europe dans leur quotidien et favoriser la participation aux élections européennes prévues en juin 2024.

Le budget global alloué à cette politique pour l'année 2024 est de 798 830 euros, en baisse de 14,2 % par rapport au budget primitif 2023 du fait des contraintes budgétaires qui s'imposent à la collectivité et aussi des situations qui prévalent aujourd'hui au Mali et à Madagascar.

I – PROMOUVOIR LA SOLIDARITE INTERNATIONALE POUR REDUIRE LES INEGALITES DANS LE MONDE

Le Département mène différentes actions dans le champ de la solidarité internationale, que ce soit à travers ses coopérations décentralisées ou en soutenant directement des acteurs engagés dans ce domaine.

A. Actions menées dans le cadre des coopérations du Département

Au Mali, la coopération avec la Région de Mopti a été stoppée en 2023 conformément aux directives de l'Etat français, à la suite de la décision du gouvernement malien d'interdire toute action menée par des organisations non gouvernementales financées par la France.

A Madagascar, après le limogeage du gouverneur de la Région Alaotra Mangoro en 2022 et la suspension de la coopération, un nouveau Gouverneur a finalement été nommé en 2023. Des échanges ont eu lieu avec lui pour évoquer les possibilités de reprise de la coopération. Il convient maintenant d'attendre après les récentes élections présidentielles de voir si la reprise s'avère possible, de manière progressive.

Au Maroc, la convention de coopération avec la Province de Sefrou a été renouvelée pour la période 2023-2026. Les échanges de jeunes se sont poursuivis en 2023 avec les associations Breizh insertion sport et Jeunes à travers le monde, qui ont organisé deux mobilités collectives de jeunes breilliennes issues des quartiers prioritaires de la ville. Les actions dans le domaine de l'agroécologie continuent également de se développer, dans le cadre du partenariat avec l'association Xylm qui a été renouvelé pour la période 2023-2024. Les formations des coopératives ont été organisées et la plantation de caroubiers est prévue en 2024 afin de favoriser l'implantation d'espèces adaptées au climat local. Le projet de mise en place d'un fonds de soutien aux projets portés par des femmes et des jeunes est en cours de négociation avec la Province. Une association marocaine a été identifiée pour porter ce fonds et une convention de partenariat avec la Province et cette association devrait être signée en 2024 afin d'officialiser sa mise en œuvre. Enfin, afin d'amorcer un rapprochement entre les communes de la province et des communes breilliennes dans l'objectif de créer des jumelages, l'accueil d'une délégation d'élus marocains est envisagé pour 2024.

L'année 2024 sera par ailleurs la dernière année du projet « Ile-et-Vilaine, terre de jeux sans frontière », cofinancé par ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Ce projet constitue le volet international du label « Terre de jeux 2024 » délivré dans le cadre de l'organisation en France des jeux olympiques et paralympiques. En 2023, des délégations issues des territoires de coopération du Département ont été invitées à venir participer au temps fort intitulé « Fest N'Mouv

» organisé par l'association Breizh insertion Sport (BIS). En 2024, le Département organisera également des rencontres sportives et interculturelles avec des collégien.nes et des jeunes issus.es de ses territoires de coopération à l'occasion du passage du relais de la flamme olympique en Ille-et-Vilaine. Après l'accueil par Breizh Insertion Sport et le Comité départemental olympique et sportif d'Ille-et-Vilaine (CDOS 35) de deux jeunes marocain.nes et de deux jeunes malien.nes en service civique, un jeune marocain ou roumain sera accueilli en 2024 par le Comité départemental olympique et sportif d'Ille-et-Vilaine. Pour rappel, la subvention octroyée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour ce projet s'élève à 225 200 euros pour la période 2021-2024 (entièrement versée au Département).

B. Soutien des acteurs de la solidarité internationale

Le Département poursuit son soutien aux associations de solidarité internationale à travers son appel à projets annuel. Les critères ont été revus en 2023 et la zone géographique d'intervention des associations qui était auparavant limitée à l'Afrique a été étendue au monde entier (hors Union européenne). Ainsi, en 2023, 19 associations intervenant dans différents pays d'Afrique mais aussi au Vietnam et en Amérique du Sud ont été soutenues pour un montant global de 85 452 euros dont 23 776 euros apportés par le Gouvernement de Guernesey dans le cadre de la coopération avec le Département. Ce dispositif sera reconduit en 2024 et de nouvelles mesures seront mises en œuvre pour accompagner les associations dans le montage et le suivi de leurs projets et notamment favoriser l'échange d'expériences entre elles.

En 2023, le Département a poursuivi son soutien à hauteur de 50 000 euros à l'association SOS Méditerranée qui vient au secours des personnes migrantes embarquées en Méditerranée. La convention de partenariat signée pour la période 2021-2023 arrivant à terme, une nouvelle convention sera proposée, avec le maintien de la subvention attribuée, soit 50 000 euros. En 2023, le Département a également apporté des aides d'urgence, à la suite du tremblement de terre survenu en Syrie et en Turquie en février, du tremblement de terre survenu au Maroc en septembre et des inondations survenues en Libye également en septembre. Un fonds « urgence et réfugiés » sera proposé à hauteur de 20 000 euros et une définition des critères permettra de préciser les contours de sa mobilisation. Celui-ci viendra se substituer au fonds Ukraine et réfugiés mis en place pour l'accueil en urgence des familles ukrainiennes en 2022 qui a été reconduit en 2023 avec progressivement une baisse des sollicitations de la part des communes et associations impliquées dans l'accueil d'urgence des ukrainiens.

Le dispositif des congés solidaires a été relancé en 2022 après avoir été impacté par la crise sanitaire. Ainsi, 12 départs ont pu être organisés en 2023 (en incluant des départs prévus en 2022 et reportés en 2023), afin de permettre aux agent.es de vivre une expérience humaine et interculturelle très riche. Pour 2024, le dispositif sera reconduit mais pour tenir compte des contraintes financières de la collectivité, le nombre de départs sera réduit à 5.

Le Département poursuit également son soutien à la structure inter-associative MaPoRou qui regroupe les associations départementales : Ille-et-Vilaine Mopti, Solidarité 35 Roumanie et Bretagne-Pologne. Le Département restera également membre en 2024 du Réseau Bretagne Solidaire et de l'association Si Tous les Ports du Monde, tout comme en 2023, afin de contribuer aux dynamiques locales de mise en réseaux d'acteurs internationaux.

II – DEVELOPPER LES ECHANGES DE BONNES PRATIQUES AU-DELA DE NOS FRONTIERES

Avec la Roumanie, la convention de coopération avec le Judet de Sibiu a été renouvelée en 2022, à l'occasion de l'accueil de la Présidente du Judet. La convention couvre la période 2022-2024 et concerne les échanges de jeunes, l'action sociale, l'égalité femmes hommes ou encore le développement rural et le patrimoine. Pour 2024, une mission politique sera organisée dans le Judet de Sibiu pour célébrer les 30 ans de la Maison Ille-et-Vilaine Sibiu, qui est animée par l'Association Amitiés Ille-et-Vilaine et Solidarité 35 Roumanie. Cette mission sera l'occasion d'impulser de nouveaux projets avec le Judet pour les années à venir.

Les échanges avec les îles anglo-normandes se poursuivent et ont été élargis en 2023 aux îles de Serq et Aurigny, à la demande Guernesey. Une nouvelle convention de partenariat a été signée pour la période 2023-2025 et l'accord sur la coopération dans le domaine de solidarité internationale renouvelé avec les Etats de Guernesey. Pour le Département, les échanges ont porté en 2023 notamment sur la culture, avec le lancement d'un appel à candidatures pour permettre à des artistes de Jersey de venir en résidence dans un collège malouin. Dans le domaine du sport, deux agents du Département se sont rendus dans les îles dans le cadre des échanges de fonctionnaires. A la suite de la crise sanitaire et du Brexit qui avaient ralenti les échanges, les mobilités de jeunes en insertion socioprofessionnelle reprennent progressivement (dix jeunes de Saint-Malo se sont rendus à Jersey en septembre 2023). Les voyages éducatifs des collégiens n'ont, quant à eux, pas encore repris, mais pourraient être facilités en 2024 par le fait que dans le cadre scolaire, la carte d'identité est suffisante pour se rendre dans ces îles. Enfin, après s'être tenue en 2023 à Guernesey, la rencontre plénière de coopération se tiendra en 2024 à Jersey.

III - PROMOUVOIR LA CITOYENNETE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE AUPRES DES COLLEGES ET DU GRAND PUBLIC ET L'INTERCULTURALITE AUPRES DES AGENTS DU DEPARTEMENT

Le Département a obtenu en 2021 l'accréditation du programme Erasmus + pour coordonner un consortium avec des collèges et ainsi leur faciliter l'accès à des bourses de mobilités pour les élèves sur la période 2021-2027. Pour la période 2021-2023, le Département a utilisé 219 423 euros sur les 271 387 euros qui lui avait été attribués par le programme Erasmus+, pour permettre à neuf collèges de réaliser des mobilités en Europe. Le bilan réalisé en 2023 concernant l'octroi de cette première subvention a permis de dresser les constats suivants :

- 8 mobilités collectives ont été financées, représentant au total 169 élèves.

- 4 élèves ont bénéficié de mobilités individuelles ainsi que neuf agents du Département qui ont effectué des stages d'observation.

Chaque année le Département dépose auprès de l'agence Erasmus+ une nouvelle demande de financement. Ainsi, en 2022, il a obtenu une subvention de 239 945 euros pour mettre en œuvre des projets sur la période 2022-2024 et en 2023, une nouvelle subvention de 76 012 euros pour mettre en œuvre des projets sur la période 2023-2025. Pour l'année scolaire 2023-2024, au moins huit collèges vont ainsi bénéficier des financements du programme Erasmus+ pour mener des projets autour de l'olympisme, de la robotique, de l'égalité filles-garçons et de la lutte contre les préjugés.

Concernant la gouvernance du consortium, le Département a organisé en 2023 une réunion du comité stratégique et une autre du comité de pilotage. Ces instances sont importantes pour favoriser les échanges d'expériences entre établissements et leur montée en compétences, afin de s'assurer que leurs projets respectent bien les standards de qualité du programme.

En 2024, le Département continuera d'accompagner les collèges dans l'organisation et le financement de mobilités en Europe. Une nouvelle demande de crédits sera déposée auprès de l'Agence Erasmus +. La baisse des crédits octroyés en 2023 appelle cependant à la prudence. En effet, au regard de l'augmentation du nombre de demandes de financement déposées auprès de l'Agence, il est possible que les crédits attribués se réduisent fortement.

Concernant l'information du grand public sur l'Europe, le Département a réaffirmé son soutien à la Maison de l'Europe pour la période 2023-2024, en vue d'inciter les citoyennes et les citoyens à participer aux élections européennes de 2024 et plus globalement, de promouvoir la citoyenneté européenne sur tout le territoire breillien. Pour cela, le Département a lancé en 2023 une dynamique visant à fédérer les différentes associations, en plus de la Maison de l'Europe, qui agissent pour la promotion de l'Europe. Un recensement des différentes animations qu'elles proposent a été élaboré et porté à la connaissance des établissements publics de coopération intercommunale, afin qu'ils s'en saisissent et organisent des événements sur leur territoire. Cette

dynamique de mutualisation et de promotion des ressources se poursuivra en 2024.

IV - SOUTENIR LA MOBILITE INTERNATIONALE DES JEUNES LES PLUS EN DIFFICULTE

Le Département poursuit son soutien à l'association Jeunes à Travers le Monde qui, après avoir été très impactée par la crise sanitaire, s'est mobilisée pour relancer son activité. En 2023, l'association est ainsi parvenue à maintenir le niveau d'activité retrouvé en 2022, en permettant à 505 jeunes de bénéficier d'une mobilité à l'international. Pour cela, elle propose différentes modalités de soutien et d'accompagnement des jeunes dans leurs projets : octroi de bourses (190 en 2023), organisation de stages de formation professionnelle, missions de service civique à l'international et de corps européen de solidarité et échanges de jeunes ou de professionnels. JTM a par ailleurs organisé en 2023 l'accueil de sept jeunes volontaires européens qui ont été mises à disposition de différentes structures (acteurs jeunesse, lycées, etc.) pour mener des animations et permettre des échanges interculturels.

L'association Jeunes à Travers le Monde anime par ailleurs depuis 2022 le centre breton de formation et d'éducation populaire à la mobilité internationale, dénommé « la Goélette ». Ce projet, porté par un collectif d'acteurs associatifs, constitue l'un des aboutissements du travail mené par l'association dans le cadre du Comité régional de la mobilité européenne et internationale des jeunes (COREMOB). En 2024, tout comme en 2023, des sessions de formation et d'information sur les opportunités de mobilité à l'international seront ainsi proposées pour les acteurs jeunesse du territoire breton, notamment dans les zones rurales, pour aller vers les publics les plus éloignés de la mobilité.

Enfin, le soutien du Centre de ressources et d'interpellation pour un monde sans rapports de domination se poursuivra en 2024 afin d'accompagner les jeunes en amont et en aval des mobilités dans le cadre des projets de solidarité internationale, en partenariat avec l'association Jeunes à Travers le Monde.

Décide :

- **d'approuver l'ensemble des propositions exposées ci-dessus, conformes aux débats des orientations budgétaires ;**
- **d'inscrire au budget primitif 2024 les crédits correspondants tels que détaillés dans les tableaux financiers joints en annexe 1 ;**
- **d'approuver et / ou de reconduire en 2024 les actions d'accompagnement et de suivi des programmes européens et internationaux menées par les agents du service dans le cadre de leurs missions ;**
- **d'approuver l'attribution des subventions de fonctionnement telles que figurant au tableau ci-après :**

Organismes	Imputation	Montant 2023	Montant 2024
MaPoRou	65 - 048 - 65748.79	48 000 €	43 000 €
Jeunes à Travers le Monde	65 - 048 - 65748.31	388 000 €	373 000 €
Roumanie – APIVS	65 - 048 - 65748.651	20 000 €	18 000 €
Roumanie – S35R	65 - 048 - 65748.651	15 000 €	14 000 €
Ille-et-Vilaine Mopti	65 - 048 - 65748.66	15 000 €	10 000 €
SOS Méditerranée	65 - 048 – 65748.654	50 000 €	50 000 €
Centre de Ressources et d'Interpellation pour un monde sans rapports de domination (CRIDEV)	65 - 048 – 65748.654	20 000 €	18 000 €
Planète Urgence	65- 048 - 65748.121	37 000 €	25 000 €
XYLM	65-048-64748.213	20 000 €	20 000 €

- d'approuver les termes de la convention-type jointe en annexe 2 relative aux partenariats à conclure avec chacun des co-contractants et pour les montants mentionnés ci-dessus ;

- d'autoriser le Président ou son représentant régulièrement habilité à cette fin à signer tous documents et conventions relatifs à ces actions ;

- d'autoriser le Président ou son représentant régulièrement habilité à cette fin à déposer des demandes de cofinancement des coopérations auprès du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, de l'Union européenne et des autres financeurs potentiels ;

- d'ouvrir au budget primitif 2024 l'autorisation d'engagement suivante :

CODE	MILLESIME	OBJET	MONTANT (ENCOURS)
SERIF006	2024	SCD MADAGASCAR	22 000 €

- de retirer, afin de sécuriser le processus d'élaboration du budget primitif 2024, la délibération portant sur le même objet présentée et votée lors de la session du 8 février 2024.

Vote :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 13

Ne prend pas part au vote : M. BOHANNE

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 25 mars 2024

ID : AD20240285

Pour extrait conforme